

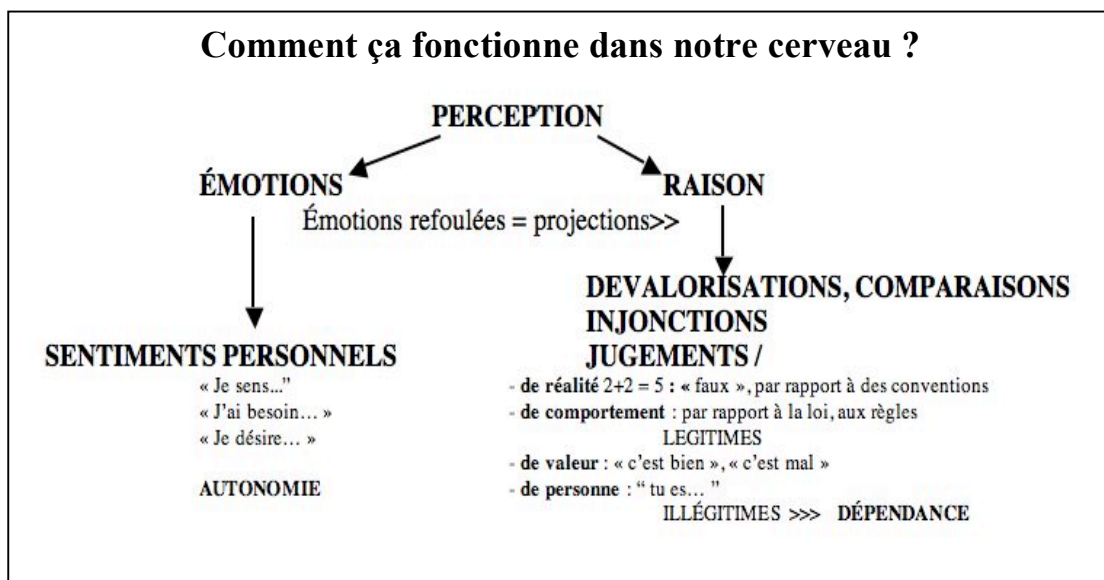
# Percevoir, juger : quels enjeux ?

Lorsque nous percevons un événement, un acte, une personne,

**\* nous avons tendance à porter un jugement, au lieu d'exprimer l'impact de cet événements / acte ou personne sur nos affects.**

**\* les jugements portés par des garants sur des actes sont légitimes : ils signalent la transgression de règles, de lois.**

**\* les jugements de valeur ou de personnes sont illégitimes : ce sont des atteintes à la dignité des personnes.**



**Quand je condamne une personne ou son comportement, c'est que j'ai honte et condamne ce comportement de moi-même.**

**J'ai le droit d'exprimer ce que je ressens face à tel comportement sans porter de jugement sur la personne ou ses valeurs.**

**Seules les personnes habilitées  
(« garants » : parents, éducateurs, supérieurs, juges...)  
peuvent appliquer des sanctions  
prévues par des règlements et lois.**